



L'écho de Cormeray

Bulletin d'information n°7

(Edition Février 2025)

EDITORIAL

Le mot du maire

Chères Cormeraises, Chers Cormeraiens,

Nous sommes déjà en février, et la France est toujours sans loi de finances. Les incertitudes budgétaires nationales vont, sans aucun doute, avoir des conséquences sur nos collectivités locales, mais lesquelles ?

- ⇒ Moins de compensation de TVA ?
- ⇒ Moins de Dotation Générale de Fonctionnement ?
- ⇒ Moins d'aides pour la rénovation énergétique ?
- ⇒ Plus de contraintes budgétaires ?



Pour cette raison, symboliquement, j'ai décidé de ne pas organiser de cérémonie de vœux pour la population cette année, afin de dénoncer les mesures d'économies imposées et les budgets de plus en plus contraints.

Je reste convaincu que ces cérémonies de vœux sont le moment idéal pour se retrouver, pour rendre compte des actions des élus et pour présenter les projets de l'année à venir, mais encore faut-il pouvoir les réaliser en toute sérénité... et cette année ce n'était pas le cas... trop d'incertitudes !

Si vous demandez aux associations de baisser leurs subventions, ce qui je l'espère ne sera pas le cas pour nous, et que parallèlement vous avez une cérémonie de vœux, il y a des administrés qui ne comprennent pas très bien.

Ce n'est pas par mesure d'économie que cette décision a été prise mais simplement pour montrer notre désaccord avec ce qui se passe à l'Assemblée. Les différents partis qui sont incapables de s'entendre et prennent les collectivités territoriales et les français en otages.

La complexité administrative, les intempéries à répétition, ont mis à mal plusieurs de nos projets et en ont retardé plusieurs autres. Les multiples incivilités et les cambriolages de fin d'année nous ont contraint à revoir nos priorités.

Pour lutter contre les vols et les dégradations, nous avons mis la priorité sur un dispositif de vidéoprotection ; ce système va être installé sur la commune et des réunions d'information publiques vont être organisées.

Dans le cadre de la transition écologique, nous allons effectuer la rénovation énergétique de notre école et continuer à rénover notre parc de luminaires d'éclairage public. La sécurité de nos routes reste également une priorité !

Avec le Syndicat du Val de Beuvron nous allons mettre en accessibilité PMR notre complexe sportif des étangs frileux et créer des vestiaires adaptés pour le Tennis club.

Pour les autres projets, en fonction des événements, nous vous tiendrons au courant de leur avancée.

2025 sera une année difficile, je pense, mais je vous souhaite qu'elle soit tout de même bonne et heureuse et surtout, une bonne santé à tous.

A LA UNE

L'Echo de Cormeray : NOUVELLE FORMULE ! NOUVEAU FORMAT !

Pour faire suite à la lecture de l'éditorial de Monsieur le Maire, dire que tout va mal, c'est peut être un peu excessif, mais nous ne sommes pas dans les meilleures conditions pour vous annoncer ce qui va pouvoir être réalisé en 2025.

Nous démarrons néanmoins cette année avec cette nouvelle édition de l'Echo de Cormeray. Nous n'indiquerons plus de fréquence de parution pour ce journal, mais la commission communication s'engage à vous transmettre l'actualité de votre commune de manière régulière, même si cela doit se faire en pointillés.

NOUVELLE FORMULE ! NOUVEAU FORMAT !

Pour réduire les impacts économiques et écologiques, nous avons pris la décision de diffuser les bulletins d'informations par voies dématérialisées :

- ◆ Site internet,
- ◆ Facebook,
- ◆ Panneau Pocket,
- ◆ et même par email si vous nous en faites la demande en transmettant vos coordonnées (email) auprès de la mairie.



Vous ne recevrez donc plus ce journal dans vos boîtes aux lettres. Mais bien évidemment, des versions papiers seront toujours mises à votre disposition, à la mairie ainsi qu'au bureau de poste.

N'hésitez pas à demander à nos agents et secrétaires.

Vos élus restent bien entendu à votre disposition et à votre écoute.

CITOYENNETE & VIE LOCALE

Sécurisation de la commune : mise en place de la vidéoprotection



1 Contexte

Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, répondre davantage aux demandes sociales de prévention et de protection et lutter contre le sentiment d'insécurité, la commune de Cormeray a décidé de compléter son dispositif de sûreté par la mise en place d'un système de vidéoprotection. Au travers de cette démarche qui se veut partenariale, la commune et ses principaux partenaires entendent ainsi lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population et sécuriser l'ensemble des espaces publics particulièrement exposés à de tels actes.

La diversité et la mobilité des phénomènes de délinquance impliquent désormais de structurer des politiques locales de sécurité autour de nouveaux outils technologiques de prévention situationnelle. Le recours à la vidéoprotection de la voie publique et des lieux et établissements ouverts au public s'inscrit pleinement dans cette volonté de sécurisation des personnes et des espaces et permet de répondre à de tels objectifs par son effet dissuasif, mais aussi par la réactivité qu'elle offre aux différents services concernés. L'installation d'un tel dispositif apparaît pour la commune de Cormeray comme un outil de compréhension des phénomènes, d'analyse et de maîtrise des territoires, ainsi que d'intervention et de réactivité des différents services municipaux ou extra-municipaux appelés à intervenir. Ainsi, la mise en place de ces caméras de vidéoprotection urbaine sur la commune de Cormeray répond à des objectifs de sûreté.

2 La sécurité des personnes et des biens

La protection des personnes et des biens apparaît comme un objectif primordial pour la commune de Cormeray et ses partenaires. En effet, certains espaces que ce soit de par leur configuration spatiale, urbanistique ou architecturale, leur fonctionnalité ou leur destination constituent des pôles attractifs pour les délinquants et favorisent le développement de certaines formes de criminalité. La commune souhaite donc pouvoir sécuriser ces lieux particulièrement exposés aux phénomènes de délinquance et accroître la dissuasion.



La mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur ce type d'espace a pour objectif de lutter contre le sentiment d'insécurité, de dissuader du passage à l'acte ou encore de participer à la réappropriation positive de l'espace ou à la pérennisation de sa tranquillité. La vidéoprotection permet ainsi de compléter et de renforcer l'action engagée par la commune de Cormeray, la Police Nationale et la Justice. En effet, même si la mise en place de la vidéoprotection induit les phénomènes de déplacements chez les délinquants, certains lieux demeurent, de par leur vocation, des zones criminogènes. Pour d'autres lieux plus enclavés, la vidéoprotection doit servir à affirmer la présence d'un « maître des lieux » et donc permettre à la Police Nationale d'afficher une plus grande réactivité dans l'intervention. Enfin, la vidéoprotection offre également un mode de preuve important favorisant ainsi l'action de la justice.

3 La protection des bâtiments

La commune de Cormeray dispose de nombreux équipements publics. Certains d'entre eux sont quotidiennement fréquentés par la population. Des agressions et des vols ont déjà eu lieu à leurs abords. De plus, certains de ces bâtiments et équipements municipaux enregistrent des dégradations. Ces actes ont un coût important et contribuent à développer le sentiment d'insécurité de la population de par leur visibilité et leur retentissement. Malgré certains investissements réalisés par la commune en matière de prévention situationnelle sur cet espace public, de tels actes subsistent.

La commune de Cormeray souhaite que le dispositif de vidéoprotection favorise une meilleure gestion de l'espace urbain par une détection plus rapide des dégradations et des dysfonctionnements et une réactivité plus grande des services. La vidéoprotection intervenant sur la voie publique va permettre également de faciliter le travail des différents services municipaux. À titre d'exemple, les dépôts sauvages d'ordures ou d'encombrants peuvent représenter une part non négligeable de l'activité de certains services de la commune tout comme le nettoyage des tags ou la réparation des dégâts causés au mobilier urbain et aux espaces verts. La gestion urbaine de la commune au travers des différents services municipaux (service voirie, service environnement, service espaces verts...) sera ainsi facilitée grâce à une meilleure connaissance et maîtrise du territoire et donc par une meilleure rationalisation des moyens et des personnels. Une gestion urbaine plus dynamique offre un cadre de vie plus agréable aux habitants et par ricochet leur sentiment de sécurité s'en trouve amélioré.

4 Le respect de la population

Comme nous le précisons, l'utilisation de nouveaux outils technologiques de prévention situationnelle s'inscrit dans cette volonté de sécurisation des personnes et des espaces. La vidéoprotection permet de répondre à de tels objectifs par son effet dissuasif, mais aussi par la réactivité qu'elle offre aux services chargés de veiller à la sécurité publique.

Cependant, la pertinence du recours à un tel système doit s'apprécier en priorité par rapport au cadre légal et déontologique puisqu'un tel dispositif se doit de respecter les libertés individuelles et la vie privée des personnes. L'objectif assigné à ce dispositif de vidéoprotection est de renforcer le maillage territorial de la commune.

Parallèlement, la commune de Cormeray a pour priorité d'encadrer strictement l'installation et l'exploitation de ce type de dispositif afin d'offrir les plus grandes garanties en matière de protection des libertés individuelles et du respect de la vie privée. Outre, bien sûr, le respect des obligations imposées par la loi, la commune et ses partenaires souhaitent renforcer la transparence autour de la mise en place et du fonctionnement de ce type d'outil par une communication renforcée auprès de la population.

La  **vient sensibiliser les habitants de la commune de**



Judi 10 Avril 2025 à 18h30 à la Salle des Fêtes

Ce rendez-vous permettra d'aborder différents thèmes liés à la délinquance : cambriolages, vols, arnaques, escroqueries, démarcheurs à domicile et téléphonique, etc....

Merci d'informer le secrétariat de la mairie au 02 54 44 26 19 de votre présence afin d'organiser au mieux cette rencontre.

CITOYENNETE & VIE LOCALE

Voici quelques exemples de questions qui seront abordés lors de cette réunion publique :

- Auprès d'un distributeur de billets, je ne risque rien car il y a obligatoirement une caméra de surveillance ?
- Sans risque, je peux laisser tourner le moteur de mon véhicule si je m'absente moins d'une minute ?
- En voiture, j'ai l'obligation de m'arrêter lorsque quelqu'un semble être en panne sur le bord de la route ?
- Je suis obligé de laisser entrer chez moi un agent des sociétés EDF, GRDF et France-Télécom ?
- Je dispose d'un délai de rétractation en cas de signature d'un contrat à la suite d'un démarchage ?
- Il existe une solution 100 % efficace pour ne plus recevoir d'appels téléphoniques de jour comme de nuit ?
- Avec un bon antivirus, tout ce que je reçois d'internet est sécurisé ?
- Je peux donner mes coordonnées bancaires dans un mail reçu des impôts ?
- Une alarme de fenêtre coûte : 10€ ? 50€ ? 100€ ? 300€ ? 500€ ?
- Le dispositif « opération tranquillité vacances », est une action gratuite de surveillance de mon domicile ?



N'hésitez pas à préparer vos propres questions afin de garantir un échange efficace avec les représentants présents.

Une fin d'année 2024 festive...



Le mercredi 27 novembre 2024, comme tous les ans, nos aînés de plus de 70 ans se sont retrouvés autour d'un repas et ont pu également profiter d'un spectacle. Cet événement a été organisé et offert par la municipalité. Ce fut l'occasion de découvrir le spectacle de Philippe Chatain.

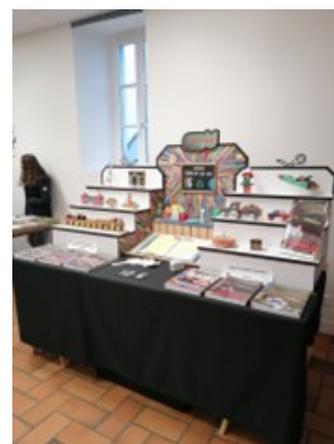
Les deux doyens de cette journée ont reçu un magnifique panier garni.



Le vendredi 13 décembre 2024, la Bibliothèque et l'école primaire de Cormeray ont organisé conjointement le marché de Noël, à la salle des fêtes de la commune.

L'ouverture des portes s'est réalisée sous les yeux pétillants des parents d'élèves face à la chorale de l'école.

Les parents d'élèves et les habitants ont pu découvrir les réalisations des enfants et préparer leurs cadeaux de Noël auprès des exposants locaux.



CITOYENNETE & VIE LOCALE



Quelques jours avant le passage officiel du Père Noël, en ce samedi 21 décembre 2024, les enfants de Cormeray étaient réunis à la salle des fêtes où ils ont applaudi les tours de magie de Kévin Dupont. Le Père Noël a réussi à prendre quelques instants malgré la préparation de sa tournée, pour assurer une distribution de chocolats.

La matinée s'est terminée autour d'un vin chaud pour les parents et de viennoiseries pour les plus petits.

Ce fût une belle matinée, et tout le monde a été ravi.



PATRIMOINE

Le Souvenir Français

Le Souvenir Français s'est donné pour mission :



- * De contribuer à la sauvegarde de chaque tombe de soldat Mort pour la France ainsi que l'entretien des monuments aux morts.
- * De veiller à la préservation des cérémonies qui rappellent sur le territoire national, les pages de notre histoire combattante.
- * De transmettre cette mémoire en offrant la possibilité pour chaque élève de visiter au moins une fois un site mémoriel combattant durant sa scolarité.

Le Souvenir Français apporte une participation financière à la rénovation des tombes de soldats, des regroupements de tombes, des monuments aux morts ainsi que des voyages scolaires en rapport avec les conflits passés.

Ces participations se font grâce aux cotisations des adhérents, aux subventions accordées par les communes ainsi que du revenu des quêtes de la Toussaint.

Adhérez au Souvenir Français, association reconnue d'utilité publique.

Votre correspondant : Monsieur Gérard Hermelin, président du comité Bracieux-Contres

(contact par mail à : gerard.hermelin@orange.fr)

A LA UNE

Aménagement du jardin du souvenir

En 2024, le jardin du souvenir a été végétalisé et tout début 2025 il a accueilli 2 nouveaux columbariums (les 2 déjà présents étant arrivés à saturation).

Qu'est-ce qu'un columbarium ?

Le columbarium (parfois écrit colombarium) est une structure constituée de plusieurs cases dans lesquelles sont déposées les urnes funéraires contenant les cendres des disparus. C'est un aménagement collectif qui équipe la majeure partie des cimetières depuis la loi de 2008 qui a donné le statut de corps aux cendres, dans le but d'éviter leur dispersion.

"Columbarium" est issu du latin « columba » qui signifie « niche » (pour les oiseaux, pigeons). Les columbariums existent depuis l'époque romaine durant laquelle la crémation existait déjà. Pour disposer les cendres, on creusait alors ces niches dans les murs des nécropoles. Pour information dans la Rome antique, les columbaria étaient de grandes galeries souterraines où les restes incinérés étaient placés dans des petites niches dans les murs, décorées par des plaques commémoratives ou des sculptures à l'effigie du mort.

A LA UNE

Dans une case de columbarium, il est possible de disposer une ou plusieurs urnes de la même famille. C'est un monument pratique, aménagé et esthétique qui permet aux proches de se recueillir.

A Cormeray les cases sont en granit et une plaque posée sur la porte accueille des gravures : le nom et prénom du défunt, sa date de naissance et de mort et éventuellement une épitaphe.

Les columbariums sont situés dans le cimetière.

Ils sont donc gérés par la Mairie.

Les familles sont libres d'y acquérir ce qu'on appelle une case de columbarium afin d'y disposer une ou plusieurs urnes selon la place disponible.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout besoin de renseignement complémentaire.



ENVIRONNEMENT & URBANISME

Projet de la chèvrerie



Les travaux de la future chèvrerie de Mme Claire CHARRIER sont lancés et les futures locataires sont impatientes d'y emménager.



Malheureusement elles ne seront pas prises en compte dans le recensement 2025
Dommage pour notre DGF (La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales) !



Permis de construire et déclaration préalable : ce qu'il faut savoir !



Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Permis de construire : Dans quels cas est-il obligatoire ?

- Intervention sur la structure de la bâtisse ou la façade de la maison.
- Création de surface de plancher supérieure à 20 m².
- Aménagement des combles perdus pour les transformer en pièce à vivre.
- Création d'une mezzanine augmentant la surface habitable.
- Changement de destination, comme la transformation d'un local commercial en habitation ou d'un garage en chambre.
- Surélévation d'une maison pour créer une pièce supplémentaire.
- Modification de l'aspect extérieur d'une maison située dans un site protégé.

Déclaration Préalable (DP) : Quand est-elle nécessaire ?

Certains travaux, bien que moins importants, nécessitent une déclaration préalable. Ces travaux peuvent concerner :

- La création de petites surfaces (de 5 m² à 20 m²).
- Des aménagements intérieurs ou extérieurs.
- La modification de l'aspect extérieur de votre bien immobilier.

ENVIRONNEMENT & URBANISME

Exemples de travaux soumis à la déclaration préalable : Abris de jardin, appentis, carport, Agrandissement, extension, mezzanine, Pose de châssis de toit, rénovation de fenêtres et volets, Piscines : inférieur à 10 m² (sans déclaration, sauf en secteur ABF), de 10 m² à 100 m² (DP obligatoire), supérieur à 100 m² (permis de construire obligatoire), Clôture, mur, panneaux solaires au sol.

Attention ! Une Déclaration Préalable est obligatoire si votre maison se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable (article R421 17-1 du Code de l'urbanisme), aux abords d'un monument historique, près d'un site classé ou en instance de classement ou dans une réserve naturelle.

Quels sont les risques et les sanctions ?

Réaliser des travaux sans autorisation ou non conformes à l'autorisation constitue un délit.

Les sanctions peuvent inclure :

- Poursuites pénales et amendes.
- Interruption des travaux ordonnés par l'administration.
- Démolition ou mise en conformité imposée par le tribunal correctionnel.
- Actions en réparation par un tiers subissant un préjudice, avec des délais de recours de 5 à 10 ans.



Retrouvez plus d'informations sur <https://www.service public.fr/particuliers/vosdroits/N19808>

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)

L'année 2024 a été bien remplie pour le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB).

En effet, la première année du nouveau contrat territorial du syndicat a démarré (cf photo lance-



ment). Au programme de cette année toujours de nombreux travaux morphologiques mais également des actions portant sur les zones lenticules (lentes) telles que les zones humides par exemple.

Ainsi tout un panel d'opérations visant à agir de manière quantitative sur la ressource en eau sera développé.



Pour plus d'informations sur le contrat et les actions qui seront mises en place vous pouvez consulter notre bilan d'activité disponible sur la page d'accueil de notre site internet <https://www.bassin-du-beuvron.com/>.

Pour mettre en place ces nouvelles activités, le syndicat a renforcé son équipe. Nous souhaitons la bienvenue à Audrey Caïardi, nouvelle technicienne de rivière venant en appui à Dominique Béguin technicien de rivière au SEBB.

En poste depuis le 1er juin, Madame Caïardi a pu prendre ses fonctions pour la réalisation du premier chantier du contrat territorial à Crouy-sur-Cosson. L'équipe du SEBB a réalisé 11 épis répartis sur un linéaire de 471 mètres. Ces épis constitués de blocs calcaires allant 40 à 60 cm de diamètre ont été positionnés pour diversifier les écoulements et les habitats du Cosson rectiligne sur ce secteur (cf photos crouy).



Audrey Caïardi et son équipe.
© Photo NR

Les chantiers se sont ensuite poursuivis dans le Loiret à Sennely, sur le Cosson et un de ces affluents, le ruisseau de la Pous-tière. Il s'agit cette fois de travaux de recharge granulométrique visant à stopper le phénomène d'incision (enfouissement des cours d'eau) engagé sur les linéaires de travaux.

Après travaux

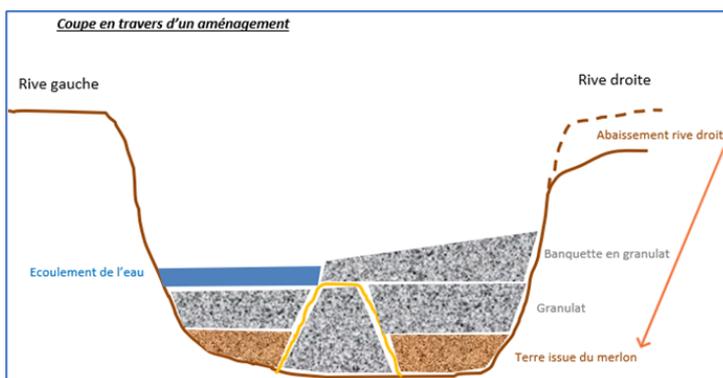
Avant travaux



ENVIRONNEMENT & URBANISME

Pour cela, des sédiments sont remis aux rivières. Ces sédiments proviennent des merlons disposés de part et d'autre des cours d'eau (sur les rives), créés lors des anciens curages.

Le substrat des merlons n'étant pas suffisant pour mettre fin au dysfonctionnement présent, des matériaux supplémentaires sont apportés. Il s'agit de granulats alluvionnaires de 4 à 15 cm de diamètre disposés dans la rivière de manière à protéger et le fond le fond du lit. Des banquettes sont formées donnant une sinuosité du cours d'eau (cf schéma de principe ci-dessous).



Cette technique est appliquée sur un linéaire total de 304m sur le Cosson et de 104m sur le Ruisseau de la Poustière en régie par l'équipe du SEBB (cf photo avant/après Cosson Sennely+ photo après cosson Sennely).

Avant travaux



Après travaux



D'autres travaux visant à rétablir la continuité écologique d'un seuil n'ayant plus d'usage seront effectués sur le Nizeron à Courmemin.

Les actions de communication et de sensibilisation ont également été variées. Le syndicat a participé à de nombreux événements comme les Journées Européennes du Patrimoine du Château de Chambord avec la Fédération de pêche 41 ou la fête de la Science à Blois. Le SEBB est également intervenu au Carrefour de l'eau à Rennes, à Cycl'eau à Orléans, durant un Ciné-débat organisé dans le cadre de l'année du Castor à Huisseau-sur-Cosson (cf photo ciné débat) et au cours de différents webinaires.

D'autres interventions se sont également déroulées auprès d'élèves en bac professionnel et de BTS orientés sur l'environnement. Le syndicat a également accueilli un stagiaire durant la période estivale pour faire découvrir les milieux aquatiques, les enjeux associés et les métiers particuliers exercés au SEBB.

En parallèle, d'autres chantiers participatifs pour lutter contre la Myriophylle du Brésil ont été organisés sur un étang communal à Vannes-sur-Cosson.

Les agents du syndicat sont également intervenus sur environ 6 km du Beuvron (des Montils jusqu'à Chitenay) pour arracher nouveaux foyers émergents de Jussie et limiter la colonisation de nouvelles zones sur nos cours d'eau.



ENVIRONNEMENT & URBANISME

Par ailleurs, les agents ont également agi tout au long de l'année pour enlever les arbres tombés dans les rivières avec l'accord et la participation financière des propriétaires riverains.

Les agents ont également achevé l'entretien de la Bièvre et débuté celui de la Tharonne dans le cadre du programme d'entretien du syndicat.

Nous rappelons qu'au même titre que la gestion de la ripisylve, la lutte contre la jussie, ou autre espèce exotique envahissante, est une responsabilité des propriétaires riverains concernés. Ainsi aucune intervention du SEBB ne saurait dispenser les propriétaires riverains de leurs devoirs.

Enfin, le S.E.B.B. poursuit la lutte contre les espèces exotiques envahissantes notamment la grenouille taureau, dont les efforts portent leurs fruits puisqu'il s'agit de la seconde année où aucune trace de cette espèce n'a été repérée.

Pour en savoir plus :

www.bassin-du-beuvron.com ou contactez Mme Delmotte au 02.54.46.49.67. ou à delmotte.sebb@orange.fr

VIE ASSOCIATIVE

Syndicat Val Du Beuvron (SVDB)

L'année 2024 a été riche en développement de projets tout en poursuivant la maîtrise et la réduction des consommations d'énergie qui restent d'actualité.

L'année a principalement été occupée à l'élaboration des chantiers d'envergure à venir :

- . la mise en accessibilité PMR : personne à mobilité réduite de tout le site,
- . la création de vestiaire au tennis couvert,

Des travaux d'envergure :

Tout d'abord, au cours du premier trimestre 2025, la construction des vestiaires du tennis tant attendue va commencer. Ensuite, la mise en accessibilité PMR, qui est une loi à laquelle nous devons nous conformer, clôturera ce chantier au cours du troisième trimestre selon les plannings. Pour ces deux chantiers, la recherche et l'obtention de subventions à hauteur d'environ 30 % ont pris du temps, tout comme les réflexions autour des projets les plus économiques possibles. Ces installations, correctement dimensionnées, permettront de compléter l'offre d'accueil au tennis et faciliter l'accès à tous.

Le Syndicat Val du Beuvron valide sa charte graphique :

Il y a quelques semaines, les élus du syndicat ont voté et choisi une appellation officielle ainsi qu'une identité visuelle avec un logo. Le site se nommera dorénavant « Complexe Sportif Val du Beuvron ». Je vous invite à reprendre également cette dénomination comme marqueur fort afin que tous les utilisateurs, surtout extérieurs, l'identifient correctement et sans ambiguïté.

Le logo retenu ci-dessous représente, entremêlés, le C de Complexe et le S de Sportif mais également le C de Cellettes, Chitenay, Cormeray et le S de Seur. Dans quelques semaines, cette signalétique sera apposée de part et d'autre de la salle multisports.

Cette année a marqué les 20 ans du syndicat et les 10 ans de la construction de la salle multisport. Ces anniversaires sous-entendent également la nécessité de maintenance un peu plus lourde pour les années à venir de manière à maintenir nos équipements au meilleur niveau. La réalisation de plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement, nous aident à planifier ces charges sur les années à venir en maîtrisant les coûts pour les communes adhérentes.

D'autres projets sont également à l'étude pour toujours offrir aux utilisateurs des installations de Qualité pour tous.

Comme les années passées, je tiens à remercier les Maires de Cellettes, Chitenay, Cormeray et Seur pour leur soutien financier et leur dynamisme dans le but de vous proposer des équipements sportifs de grande qualité. Ce complexe sportif est avant tout animé d'un trésor que sont tous les bénévoles qui s'y investissent pour faire vivre de très beaux moments sportifs, aux petits, comme aux grands, qu'ils soient pratiquants ou spectateurs.

Un grand Merci à tous.

Jérôme Lepage, Président du Syndicat Val du Beuvron

9



BON A SAVOIR

Mairie Infos Service

Un guichet unique pour toutes les questions administratives et juridiques. Quelques exemples de questions :

- ⇒ Où s'adresser pour faire le point sur les droits à la retraite ?
- ⇒ Comment déclarer ses revenus l'année de son mariage ?
- ⇒ Quelle est la procédure à respecter pour rompre conventionnellement un contrat de travail ?
- ⇒ Les branches d'un arbre dépassent dans mon jardin. Quelle est la réglementation qui s'applique ?
- ⇒ Je subis des nuisances sonores par le chien de mes voisins, que faire ?

<p>Service gratuit pour tous les administrés résidant sur la commune</p> <p>Par téléphone au 02.38.79.00.56 Du lundi au vendredi de 9h à 19h</p> <p>Votre mairie répond à toutes vos questions, dans les domaines suivants</p> <ul style="list-style-type: none">- Logement- Voisinage- Famille- Emploi- Consommation- Assurance- Banque- Impôts et taxes- Entreprise <p>MAIRIE INFOS SERVICE</p> <p>CORMERAY</p> <p>Accédez au service avec votre code MIS38</p> <p>Votre mairie répond à toutes vos questions, Administratives, juridiques et fiscales.</p>	<p>Service gratuit</p> <p>CONSEILLER NUMÉRIQUE France services</p> <p>STEPHANE</p> <p>Un conseiller numérique qui vous accompagne dans vos démarches et et vers l'autonomie numérique.</p> <p>Par téléphone au 02.54.44.26.19 07.80.98.28.05 Tous les jeudis dans votre mairie sur rendez-vous</p>
--	---

Centre de Loisirs Associatif de Cellettes (CLAC)

CENTRE DE LOISIRS ASSOCIATIF DE CELLETES



Vacances de printemps 2025

Le Centre de Loisirs Associatif de Cellettes sera ouvert :

Semaine 1 : du lundi 7 au vendredi 11 avril 2025

Semaine 2 : du lundi 14 au vendredi 18 avril 2025



Le centre de loisirs associatif de Cellettes a une capacité d'accueil limitée. Les inscriptions se font « à la semaine ». Pour vous inscrire :

1. Préinscription :

Du lundi 3 au Vendredi 27 février 2025

Uniquement par téléphone

auprès de Laurence au centre de loisirs de Cellettes au :

☎ 02. 54. 70. 34. 17.



! Munissez-vous de votre attestation CAF 2025 (numéro CAF et quotient familial).

Accueil téléphonique

Lundi	09h30 à 12h30	13h30 à 15h30
Mardi	9h30 à 12h30	15h30 à 18h00
Mercredi	10h00 à 12h00	13h45 à 15h30
Jeudi	9h00 à 12h30	
Vendredi	09h30 à 12h30	15h30 à 18h00



2. Inscription

La validation des inscriptions aura lieu le :
samedi 8 mars 2025 de 9h30 à 12h00

 au centre de loisirs de Cellettes.

Moyens de Paiement acceptés :



** Pour les paiements en espèces, merci de faire l'appoint. Pour les paiements CB prévoir un deuxième moyen de paiement en cas de panne du terminal.*

Tarifs accueil CLAC - printemps 2025

Pour des questions d'organisation, les inscriptions se font à la semaine.

Les tarifs sont calculés en fonction de la participation volontaire des communes et de la CAF/ MSA. Les communes de Cellettes, Cormeray et Chitenay participent aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs Associatif.

La gestion des repas reste la compétence de la municipalité de Cellettes, qui met à la disposition de l'association les locaux et le personnel. Pour le règlement des repas, vous recevrez un avis de sommes à payer du centre des Finances Publiques. Le goûter est fourni par le Centre de Loisirs Associatif.

Pour chaque famille à l'inscription, il sera demandé une cotisation de 15€ pour l'année 2025.

Cellettes - Cormeray - Chitenay

Quotient familial	Centre / jours	Centre / semaine
0 à 749	11€	55€
750 à 1099	12€	60€
1100 à 1499	13€	65€
au delà de 1500	14€	70€

Seur

Quotient familial	Centre / jours	Centre / semaine
0 à 749	16€	80€
750 à 1099	17€	85€
1100 à 1499	18€	90€
au delà de 1500	19€	95€

Autres communes

Quotient familial	Centre / jours	Centre / semaine
0 à 749	19€	95€
750 à 1099	20€	100€
1100 à 1499	21€	105€
au delà de 1500	22€	110€

LES ÉVÉNEMENTS

à venir

Le centre culturel du Blaisois, la halle aux grains – scène nationale et la Commune de Cormeray réalisent en commun :

Fantasia Minor de Marco da Silva Ferreira (à partir de 8 ans)

Le mardi 11 mars 2025

Dans la petite salle du complexe sportif intercommunal Val du Beuvron

Voici deux danseurs qui s'emparent de la scène comme on conquiert un espace laissé vacant. Dans toute leur pesanteur, ils assument la contradiction face aux suggestions de la musique, dont les notes virevoltent : attitudes de mauvais garçons, le dos courbé, les cuisses écartées...les corps ne s'en laissent pas compter. Pour autant, il en faudra peu pour que la légèreté de la Fantasia FA mineur de Schubert devienne un terrain pour ces deux interprètes rompus aux danses urbaines. Attraper la pulsation en tressaillements d'épaules ou de jambes, mais aussi se lancer dans un pas de deux aussi fraternel que compétitif, tout en portés, en glissés, en piqués et en pointes détournées.



Avec le Chorégraphe Marco da Silva Ferreira, le poids des corps, le poids de la musique et le poids des codes classiques ou hip hop s'envolent pour offrir des variations inédites, et inventer un nouvel espace de partage ouvert aux sensibilités. De tentatives fragiles en absurdités virtuoses, une autre vision de la grâce.

Association des Parents d'Elèves (APE) Copains Copaines



CARNAVAL , le dimanche 9 mars 2025, matin, à l'école de Chitenay

L'APE donne rendez-vous à toutes les familles du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) à l'occasion de son Carnaval, organisé en collaboration avec les trois écoles : Chitenay-Seur-Cormeray.



Les associations sont invitées à transmettre à la mairie leurs dates de manifestations, 15 jours avant la manifestation, afin qu'elles apparaissent sur



ainsi que sur le site internet



et la page



de la commune.

<https://mairie-cormeray.fr/fr/>



Les élus rappellent également que les conseils municipaux ont lieu chaque deuxième jeudi du mois.

Journal édité par votre mairie. Merci à tous les élus ayant rédigé ces articles pour permettre à tous les habitants d'être informés de l'actualité de leur commune.

Directeur de publication : Joel PASQUET — Conception et impression : Equipe municipale